



Le Syndicat Viticole des AOC Bordeaux & Bordeaux Supérieur

AOC BORDEAUX & BORDEAUX SUPÉRIEUR : L'UN DES 1^{ERS} SYNDICAT VITICOLE FRANÇAIS À INTÉGRER DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES À SES CAHIERS DES CHARGES

Environnement, changement climatique, évolution... autant de mots qui résonnent pour tout un chacun, consommateur comme viticulteur. Forts de ce constat, les producteurs de Bordeaux & Bordeaux Supérieur osent franchir le cap et deviennent parmi les premiers à intégrer officiellement des mesures agro-environnementales à leurs cahiers des charges. L'objectif ? S'adapter à ces aléas et réduire les intrants, dès la récolte 2019 pour certaines des mesures. Une démarche réfléchie et portée par les adhérents du Syndicat !

Un vignoble engagé

Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux vise un vignoble 100% engagé d'ici à 2025. Les démarches entreprises depuis plusieurs années par les AOC Bordeaux & Bordeaux Supérieur appuient cette volonté.

Ainsi, trois mesures agro-environnementales ont été validées par le Comité National de l'INAO en novembre 2018 et sont parues au Journal Officiel du 9 mai 2019 :

- Enlèvements des pieds morts
- Interdiction de désherbage chimique en plein
- Obligation de connaître son IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements)

La quatrième mesure en cours d'adoption porte sur l'intégration de nouvelles variétés à partir de 2020.

Une identité préservée

L'INAO valide sur le principe l'introduction d'une liste de cépages « d'intérêts à fin d'adaptation ». Les mesures proposées sont précises. Elles prennent en compte les spécificités du terroir girondin et visent à maintenir l'identité des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur.

Ces variétés peuvent être plantées dans la limite de 5% de la superficie de l'exploitation et sont obligatoirement assemblées dans la limite de 10% de l'assemblage final pour la couleur considérée, sans référence de ces variétés dans l'étiquetage des vins. L'assemblage des vins issus de ces variétés est obligatoire, dans la limite de 20 variétés par cahier des charges et 10 variétés par couleur de vin.

La mise en œuvre de cette démarche est soumise à une convention tri-partite signée par l'INAO, le Syndicat et le producteur pour une durée de 10 ans, renouvelable une fois.

Un calendrier acté

La liste des variétés d'intérêt à fin d'adaptation (Cf. ci-après) a été validée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, le 28 juin 2019. Elle doit désormais être validée par l'INAO. Les premières plantations de parcelles avec des nouveaux cépages sont attendues pour la campagne 2020/2021.

Le Syndicat voit plus loin en terme d'expérimentation. Il réfléchit à l'intégration de cépages résistants issus des techniques d'hybridation pour la production de ses AOC. Aujourd'hui, ces variétés hybrides ne peuvent être plantées que pour des IGP ou des vins sans IG. Aussi, ceci ne sera rendu possible qu'avec une modification de la réglementation communautaire, au travers de la réécriture de la PAC (Politique Commune Agricole).

LISTE DES CÉPAGES D'INTÉRÊTS À FIN D'ADAPTATION

VALIDÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES BORDEAUX ET BORDEAUX SUPÉRIEUR, LE 28 JUIN 2019



ARINARNOA

Issue du croisement entre le Tannat et le Cabernet Sauvignon, cette variété a une production régulière. Elle résiste bien à la pourriture grise.

Sa capacité d'adaptation aux changements climatiques permet une faible production de sucre et une bonne acidité.

Elle donne des vins bien structurés, colorés et tanniques, avec des arômes complexes et persistants.



TOURIGA NACIONAL

Variété très tardive, elle est moins exposée au risque de gel printanier, permet une récolte plus tardive et s'adapte aux changements climatiques. Elle ne présente pas de sensibilité particulière aux maladies cryptogamiques, à l'exception de l'excoriose.

Elle donne des vins d'excellente qualité, complexes et aromatiques, corsés et structurés, très colorés, aptes au vieillissement.



CASTETS

Ce cépage historique et oublié de Bordeaux est peu sensible à la pourriture grise, à l'oïdium et surtout au mildiou, d'où son intérêt environnemental indéniable.

Il permet d'élaborer des vins de garde très colorés.

MARSELAN



Croisement entre le Cabernet Sauvignon et le Grenache, ce cépage tardif est moins exposé aux gelées précoces et répond à un schéma classique de date de récolte pour le vignoble bordelais. Il est adapté aux changements climatiques et se révèle peu sensible à la pourriture grise, à l'oïdium et aux acariens.

Il permet d'élaborer des vins colorés, typés, de grande qualité et aptes au vieillissement.



ALVARINHO

Les qualités aromatiques prononcées de ce cépage permettent de compenser la perte d'arômes que provoque habituellement le réchauffement climatique. Son adaptabilité aux inconvénients climatiques le rend peu sensible à la pourriture grise.

Son potentiel en sucre moyen permet d'élaborer des vins aromatiques, fins, avec une bonne acidité.



PETIT MANSENG

Cette variété tardive est très résistante à la pourriture grise.

Ses qualités aromatiques sont reconnues. Elles permettent d'élaborer naturellement des vins blancs moelleux de grande qualité et aux arômes soutenus.



LILIORILA

Comme l'Alvarhino, les qualités aromatiques prononcées de cette variété permettent de compenser la perte d'arômes que provoque habituellement le réchauffement climatique. Croisement entre le Baroque et le Chardonnay, ce cépage est peu sensible à la pourriture grise. Il donne des vins aromatiques, puissants et bouquetés.

Contact

Florian REYNE – Délégué Général – 05.57.97.19.23 – florian.reyne@planete-bordeaux.fr

7 AOC – 1 IG - 4 890 adhérents - 327 maisons de négoce – 27 caves coopératives
58 637 hectares – 55% du vignoble bordelais – 2 883 757 hectolitres pour la récolte 2018

Reconnu ODG, le Syndicat Viticole des Bordeaux et Bordeaux Supérieur est une organisation professionnelle forte et dynamique. Elle a pour mission d'assurer l'avenir des AOC, de garantir leur qualité et leur authenticité, de développer leur notoriété. Plus d'infos sur www.planete-bordeaux.fr